Pabinet.



COMPTE RENOU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT OU 13 RABII II 1435 (13 FEVRIER 2014)

1. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et les accords internationaux suivants :

PROJET DE LOI

 Projet de loi nº 130-12 modifiant et complétant le Oahir du 12 chaabane 1340 (11 avril 1922) sur la pêche dans les eaux continentales.

Approuvé sous réserve de tenir compte des quelques observations formulées, après examen par une commission instituée à cet effet.

PROJET DE DECRET

Projet de décret n° 2-14-20 modifiant le décret n°2-03-402 du 20 rejeb 1424 (17 septembre 2003) pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base en ce qui concerne l'Agence nationale de l'assurance maladie.

Approuvé.

ACCURDS INTERNATIONALIX

- Note d'entente dans le domaine du service civil (fonction publique), faite à Rabat le 23 hija 1434 (29 octobre 2013) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite.
 - + Projet de loi nº 10-14 portant approbation de la Note d'entente mentionnée ci-dessus. Approuvés.
- 2. Convention de coopération douanière, faite à Rabat le 23 hija 1434 (29 octobre 2013) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite.
 - + Projet de lai nº 11-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus. Approuvés.
- II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :
 - le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi -Université Mohammed V- Souissi de Rabat;
 - 2. le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à Salé -Université Mohammed V- Souissi de Rabat ;
 - 3. le doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines à El Jadida -Université Chouaib Eddoukali d'El Jadida :
 - 4. le directeur du laboratoire officiel d'analyses et de recherches chimiques de Casablanca.